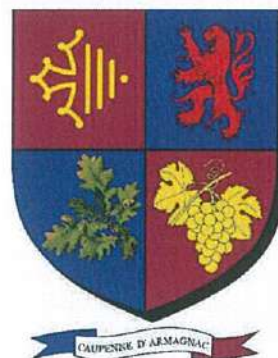


CAUPENNE-D'ARMAGNAC

Que vous at dîses

Nous vous disons



*Joyeux Noël
&
Bonne Année 2021*

Décembre 2020 N°13

Edito du Maire



Cette année 2020 si particulière touche déjà à sa fin mais elle restera gravée dans nos mémoires.

Celle-ci avait bien commencée et la vie communale était très active entre assemblées générales et projets d'animations mais dès le 13 mars c'était l'école qui fermait pour une durée indéterminée. Le 15 mars une nouvelle équipe municipale était élue grâce à une bonne participation mais on sentait déjà que le moral des Caupennoises et des Caupennois était bien altéré.

La nouvelle municipalité n'a pu être installée que le 23 mai et a géré cette période de pandémie en mettant l'accent sur l'accueil des enfants dans le dispositif 2S 2C (Sport, Santé, Culture, Civisme) et la sécurité en distribuant des masques confectionnés par les couturières bénévoles ou offerts par le Conseil Départemental mais bien sûr aussi en étant très attentive aux personnes dans le besoin.

Tous les événements festifs ayant été annulés, la municipalité a invité la population à un repas convivial le 30 août. Celui-ci s'est tenu dans le respect des règles sanitaires en vigueur. Les Caupennois sont venus nombreux et ont apprécié d'avoir enfin pu rompre leur isolement.

En septembre, les associations ont pu recommencer leurs activités avec l'encadrement réglementaire imposé et la vie communale a repris notamment grâce au marché qui tous les 15 jours nous permet de se retrouver. Le nouveau confinement du mois d'octobre nous a replongé dans cet enfermement avec cette impression d'abandon.

Pour pallier à ce manque relationnel nous actualisons régulièrement le site de la commune <http://www.caupenne-d'armagnac.fr> afin de vous informer rapidement. L'équipe municipale reste mobilisée face à cette crise, les élus sont également disponibles pour répondre à toutes vos demandes et la mairie reste joignable par téléphone ou par mail.

Dans ce numéro 13, qui dorénavant sera annuel, vous trouverez les informations sur la vie communale, les projets que nous engagerons afin de mettre en œuvre le programme de l'équipe « Caupenne bien vivre ensemble » et un joli conte de Noël pour petits et grands.

Les festivités de cette fin d'année seront particulières mais j'espère que vous pourrez réunir vos familles, avec vos enfants, vos petits-enfants, autour de bonnes tablées.

En cette période très compliquée pour tous, restons confiants, solidaires et responsables. L'équipe municipale vous souhaite une bonne année 2021 pleine d'espoir.

Les
colis
de
Noël

Les conseillers municipaux aidés par Georgette Ducom et Marie Dular (membres du CCAS) vont distribuer des colis de Noël aux personnes de plus de 65 ans. Ceux-ci sont composés de produits locaux achetés chez un artisan d'Urgosse. Nous espérons que cette attention vous permettra de passer un bon moment convivial avec vos proches

Sommaire

Informations municipales

• Le nouveau conseil municipal	P1
• Le 8 mai et 11 Novembre	P2
• L'école Maternelle	P3
• Le Marché	P5
• L'Accessibilité du cimetière d'Espagnet	P6
• La Confection de masques en tissu pour le COVID	P7
• Une aide aux démarches administratives	P7
• Les Travaux de rénovation à la salle des fêtes	P8
• Le sentier pédagogique autour du lac de Caupenne	P9
• Le lotissement communal Monjan	P10
• Le Budget Communal	P12
• Le SICTOM	P13
• Les Dépôts sauvages	P16
• Les Travaux de réfection du pont sur le chemin rural de Lapède.	P17
• La Bourse au permis de conduire	P19
• Le Plan Local d'Urbanisme (PLU)	P19
• Les Cimetières	P20
• Le Recensement INSEE	P21
• L'élection des agents du CNRACL	P21
• Le Recensement service national	P21
• L'Etat civil 2020	P22
• Le Repas du 30 Août	P22
• Le Conseil Municipal à la découverte de la forêt Caupennoise	P23

La Vie associative

• Le foyer rural	P24
• Le comité des fêtes	P26
• Le réveil Caupennois	P27
• Les papillons jaunes	P29
• Les Caup's Country	P30
• La Société de chasse	P31

Un lieu, une histoire

• Domaine de Miselle	P32
----------------------	-----

Espace détente

• Un Conte de Noël de Bernard VOYER	P38
-------------------------------------	-----

Informations Municipales

• LE NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL

L'installation du Conseil Municipal a eu lieu samedi 23 mai 2020 dans la salle des associations en raison de la crise sanitaire et afin de faciliter les mesures barrières.

Le doyen d'âge, Armand VOYER a présidé la séance pour l'élection du Maire, Patrick Guichebarou a été réélu et a pris ses fonctions. Il a procédé à son tour à l'élection de ses trois adjoints. Josiane ORTEGA 1^{ère} adjointe en charge des affaires financières, Etat-civil et urbanisme ; Frédéric DUFFOUR 2^{ème} adjoint en charge des affaires du patrimoine, chemins ruraux, loisirs, animations et réceptions ; Béatrice MARCHANDISE, 3^{ème} adjointe en charge des affaires sociales et personnes âgées, scolaires, tourisme et vie culturelle.

Patrick GUICHEBAROU après avoir présenté la charte de l'élu a remercié l'ensemble du Conseil Municipal pour toute la confiance qu'il lui a témoigné en l'élisant au poste de Maire.

Le Conseil Municipal remercie tous les électrices et les électeurs pour leur suffrage apporté à la liste « Caupenne bien vivre ensemble » lors de l'élection du 15 mars.



L'équipe municipale

Patrick GUICHEBAROU : Maire
Josiane ORTEGA : 1^{ère} Adjointe
Frédéric DUFFOUR : 2^{ème} Adjoint
Béatrice MARCHANDISE : 3^{ème} Adjointe
Hervé BACQUELA : Conseiller Municipal
David BRETHES: Conseiller Municipal
Joël DUCOM: Conseiller Municipal
Anne-Marie FIOR: Conseillère Municipale
Christian LEFAIX: Conseiller Municipal
Patrick MATHIEU : Conseiller Municipal
Armand VOYER: Conseiller Municipal

- **LE 8 MAI ET LE 11 NOVEMBRE**

Compte tenu des mesures sanitaires prises par le gouvernement dans le cadre de la Covid 19 et afin de se conformer aux consignes préfectorales les cérémonies du 8 Mai et du 11 Novembre se sont déroulées en comité restreint et sans public (le Maire et les trois Adjoints) à 11h avec dépôt de gerbe au monument aux morts. C'est avec beaucoup de regret qu'encore une fois le Conseil Municipal et la population n'ont pu être réunis pour célébrer nos morts pour la France.



- **L'ECOLE MATERNELLE**



Cette école accueille les élèves scolarisés en toute petite section, petite section et moyenne section et grande section.

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
7H30				
8H50	GARDERIE	GARDERIE	GARDERIE	GARDERIE
9H00				
	COURS	COURS	COURS	COURS
12H30				
12H30	DEJEUNER	DEJEUNER	DEJEUNER	DEJEUNER
14H00				
14H00	APC	APC	APC	
14H20				
14H30				
	COURS	COURS	COURS	COURS
17H00				
17H00				
18H30	GARDERIE	GARDERIE	GARDERIE	GARDERIE

APC : Activités Pédagogiques Complémentaires



Salle de classe

Vue sur la cours de l'école



Aire de jeux

• LE MARCHÉ

Le marché du dimanche matin sur la place de la mairie attire beaucoup de Caupennois ainsi que des habitants des villages voisins.

Vous y trouverez les produits frais et locaux pour confectionner votre repas du dimanche.

Les huîtres d'Arcachon côtoient les saucisses de sanglier et de canard, les poulets rôtis, le fromage de brebis et le miel gersois, les croustades à l'armagnac. Bien sûr vous pourrez trouver aussi des fruits et légumes ainsi que du pain nogarolien. De plus si vous venez avec des espadrilles décousues, le cordonnier vous les recoudra illico presto. Avec une bière gersoise ou un vin côte de Gascogne vous pourrez passer à table rapidement si vous ne vous attardez pas à la salle des associations pour prendre un café ou un floc de Gascogne.

Venez nombreux passer un moment convivial de rencontre tout en consommant local afin de vérifier que le bonheur est toujours dans le Gers et à Caupenne d'Armagnac.



CALENDRIER DES DATES DU MARCHÉ 2021

Décembre 2020 : 27.
Janvier : 10, 24.
Février : 7, 21.
Mars : 7, 21.
Avril : 4, 18.
Mai : 2, 16, 30.
Juin : 13, 27.

Juillet : 11, 25.
Août : 8, 22.
Septembre : 5, 19.
Octobre : 3, 17, 31.
Novembre : 14, 28.
Décembre : 12, 26.

- **L'ACCESSIBILITE DU CIMETIERE D'ESPAGNET**

Le conseil municipal dans sa séance du 27 novembre a décidé l'acquisition du terrain attenant au cimetière d'Espagnet, propriété de la famille Roumat, afin de mettre en place l'accessibilité de celui-ci. Le Conseil d'Aménagement, d'Urbanisme et de l'Environnement du Gers a proposé plusieurs hypothèses d'aménagement et nous avons retenu la proposition qui privilégie la conservation des cuves afin de préserver la mémoire du lieu, de lui donner une identité, de créer une rampe oblique en travers de l'espace disponible jusqu'au cimetière ainsi qu'un cheminement accessible en béton balayé à l'intérieur du cimetière et de planter des vivaces dans les espaces autour de la rampe.

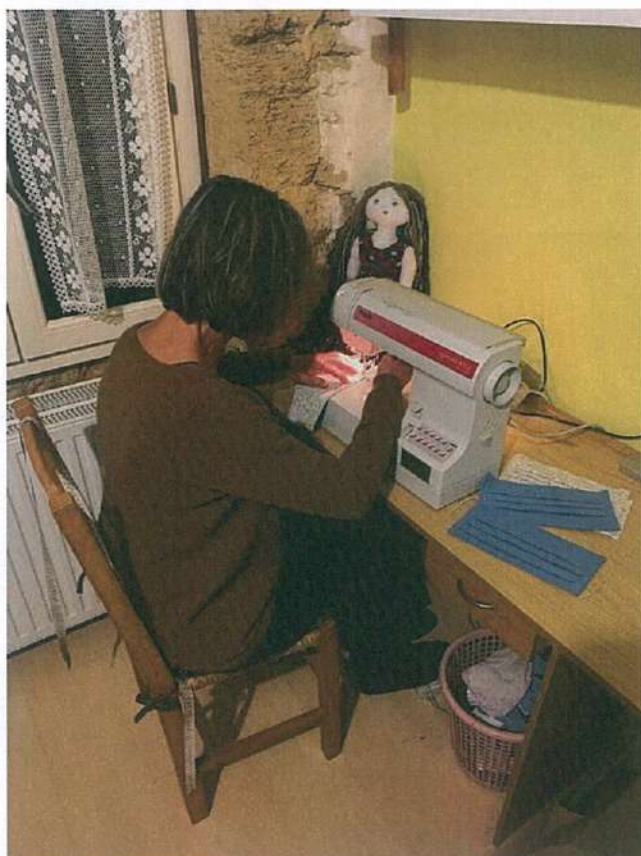
³² Gers
c.a.u.e.



- **LA CONFECTION DE MASQUES EN TISSU POUR LE COVID**

Les masques artisanaux en tissu que la commune de Caupenne d'Armagnac vous a distribué ont en partie été confectionnés par Fabienne, Nathalie, Maie, Marie, Maria, Dominique, et Josette. Au mois d'avril 2020 ils constituaient un équipement complémentaire de protection qui permettait d'affecter les masques chirurgicaux aux personnes les plus exposées, soit du fait de leur activité professionnelle, soit du fait de leur fragilité particulière.

Merci beaucoup à ces Caupennoises qui ont cousu ces masques ainsi qu'aux personnes qui ont fourni les matières premières, c'est un geste remarquable et un bel exemple du **mieux vivre ensemble**.



- **UNE AIDE AUX DEMARCHES ADMINISTRATIVES**



Le conseil municipal vous informe que Mme Françoise CAGNIN propose bénévolement de vous aider dans vos démarches administratives (Impôts, Telecom, Enedis.....). Par exemple elle peut vous aider pour rédiger des courriers suite à des réclamations diverses.

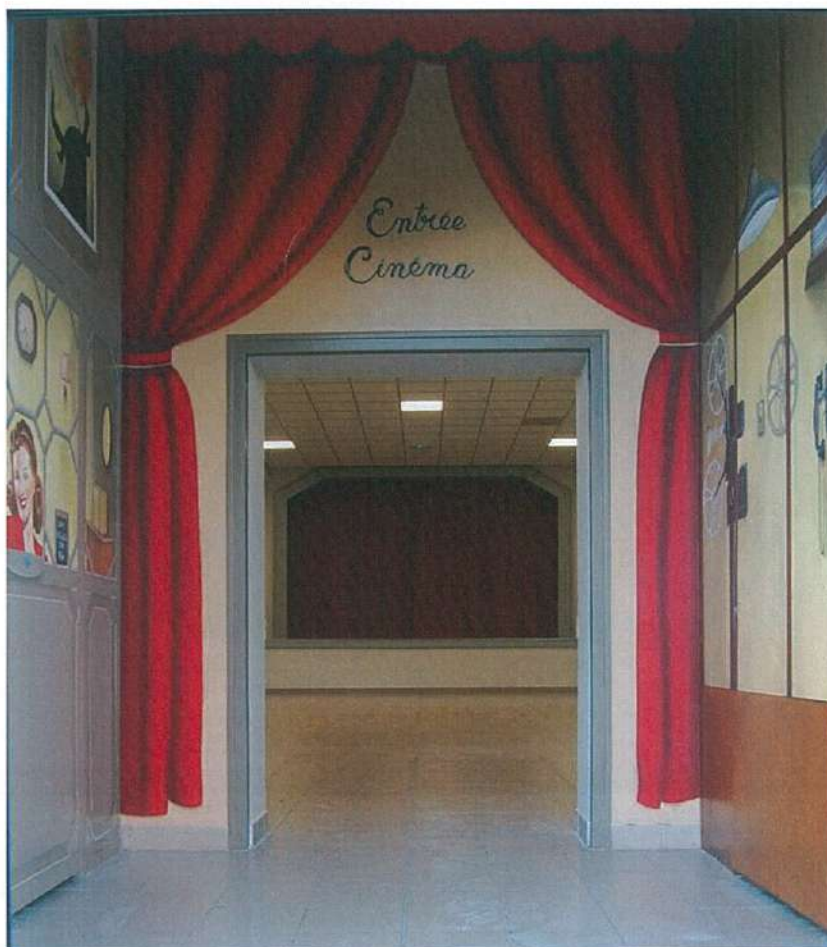
Pour bénéficier de ce service contactez la mairie qui fera suivre votre demande.

Merci à Françoise qui rend ce service d'aide à la population depuis quelques années.

- **LES TRAVAUX DE RENOVATION A LA SALLE DES FETES**

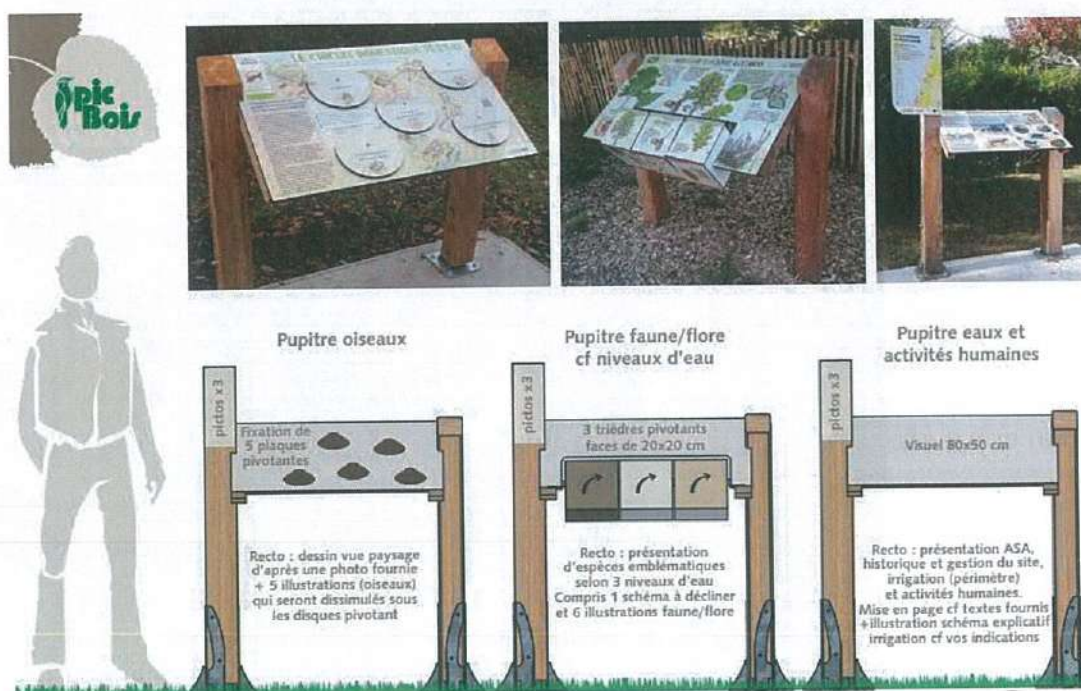
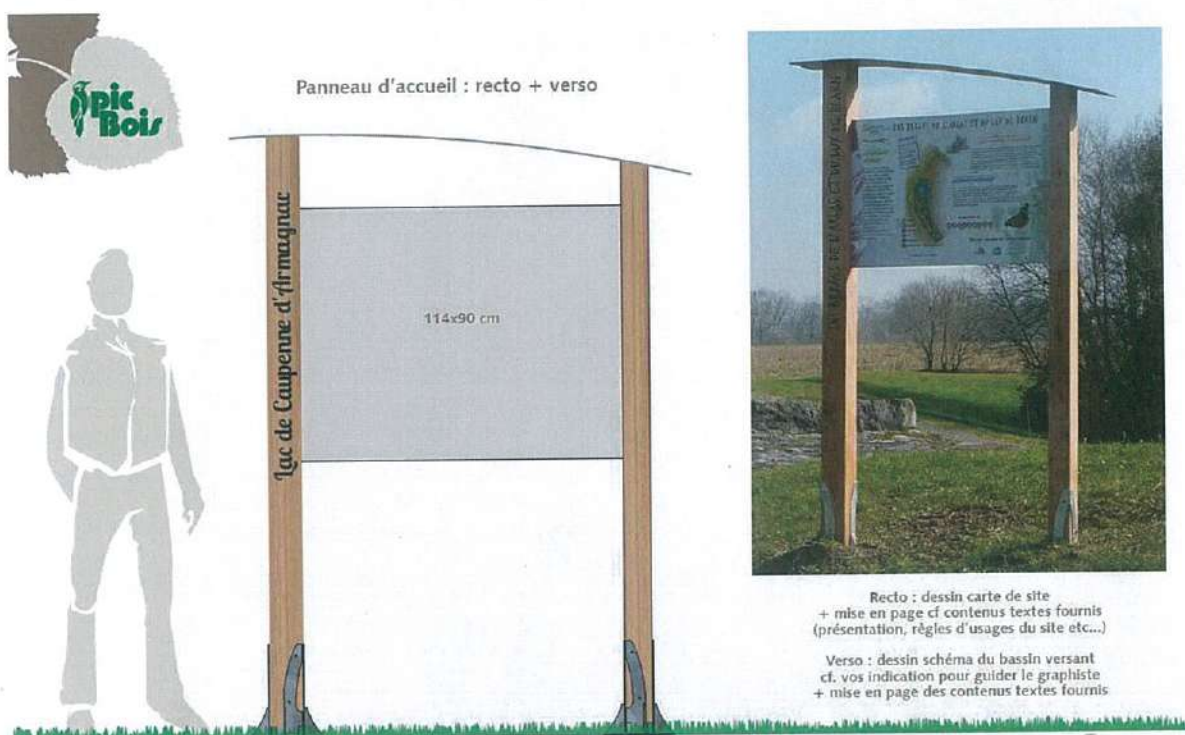
Les travaux de rénovation énergétique de la salle des fêtes sont terminés. Les peintures, les panneaux de signalétiques des issues de secours, les rideaux de la scène ont été changés, l'isolation des combles a été réalisée.

Cette salle communale très lumineuse permettra aux associations ainsi qu'aux Caupennois d'organiser des événements festifs et conviviaux dès que les restrictions sanitaires seront levées.



• LE SENTIER PEDAGOGIQUE AUTOUR DU LAC DE CAUPENNE.

Ce sentier pédagogique autour du lac de Caupenne fait suite au travail de recherches et d'observations de Benoît LABORDE dans le cadre de son BTS Gestion et Protection de la Nature. Il a proposé de positionner des panneaux qui expliqueront la faune, la flore, les oiseaux, l'eau et les activités de l'homme. Et surtout ne pas oublier à quoi sert ce lac : l'irrigation. De ce fait, le conseil municipal dans sa séance du 27 novembre a décidé de mettre en place un panneau d'accueil et 3 autres panneaux qui seront répartis autour du lac. De plus, ce lac sera inscrit au Pays d'Amagnac. Il fera donc partie des 20 lacs répertoriés au niveau touristique.



• LE LOTISSEMENT COMMUNAL MONJAN

La viabilisation du lotissement communal Monjan est terminée suite au permis d'aménager délivré le 11 juin 2019.

Les 10 lots mis à la vente ont une superficie comprise entre 903 m² et 1464 m²

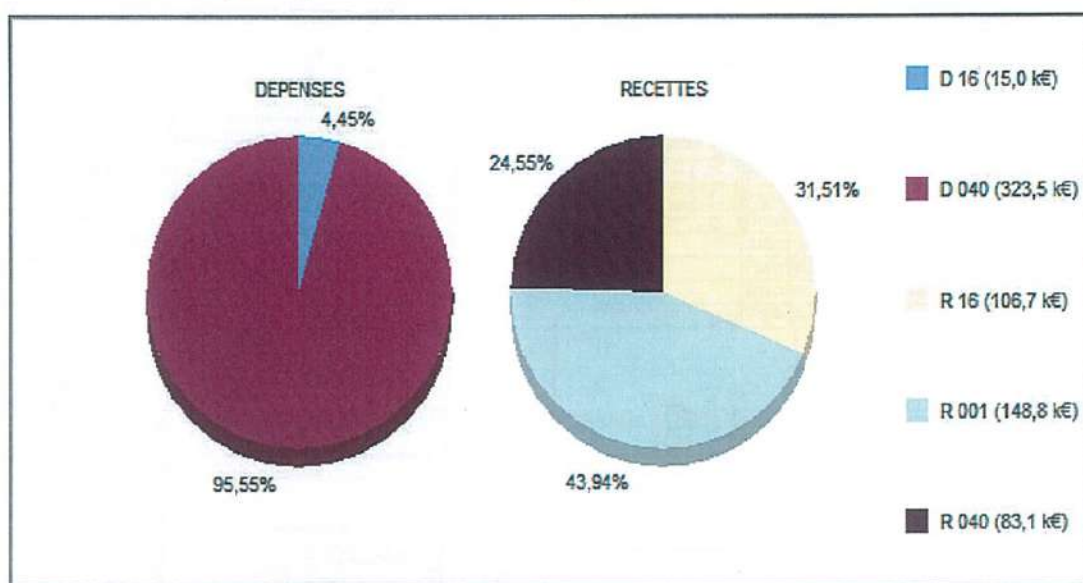
Le prix du m² est fixé à 21 € (frais de Notaire inclus).

Pour tout renseignement concernant le projet d'achat contacter la mairie au 05 62 09 02 81

mail : mairie.caupenne-armagnac@wanadoo.fr

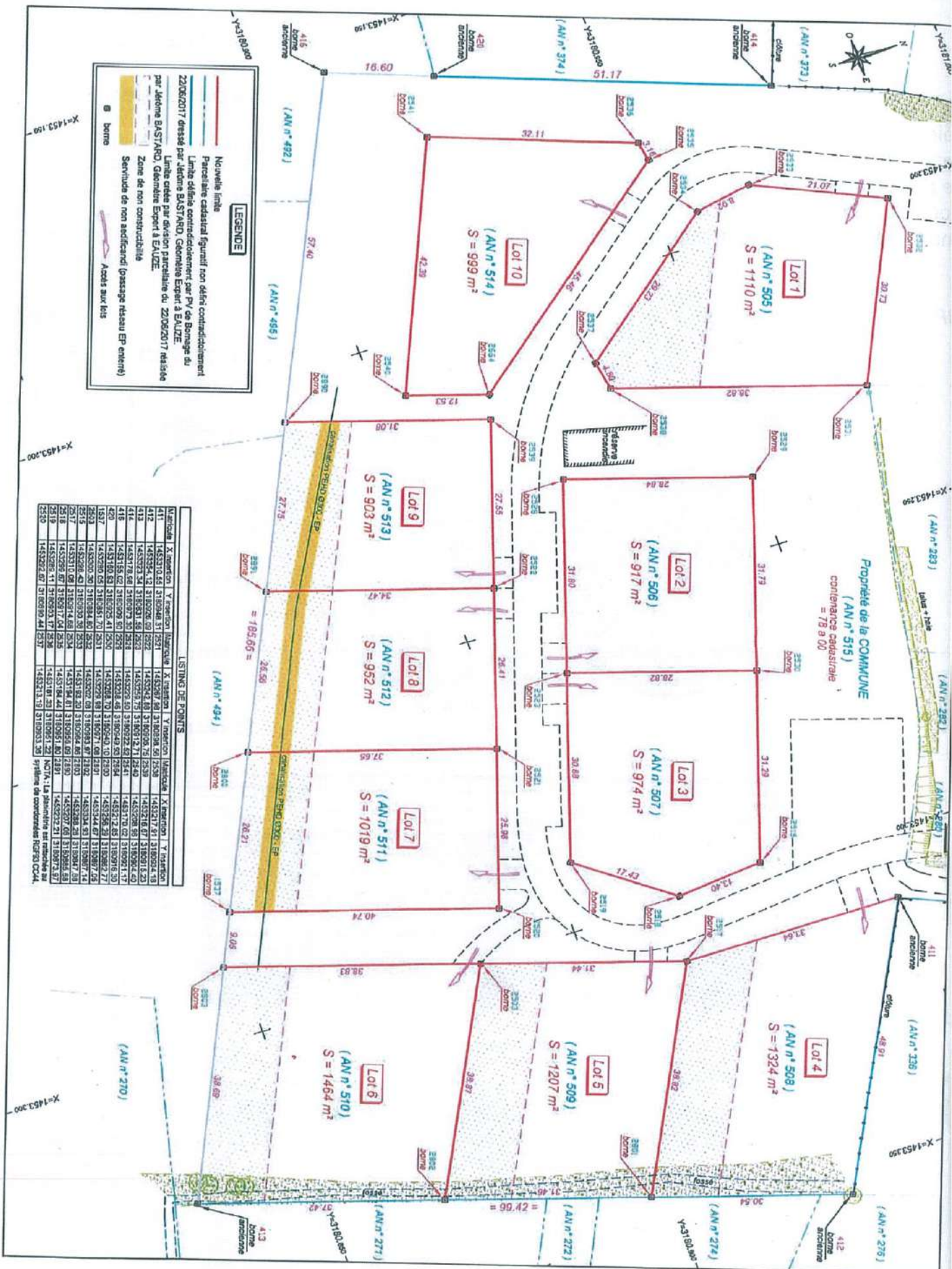
BP 2020 du Lotissement MONJAN

Vue d'ensemble par chapitre d'investissement en dépense et recette - LOTISSEMENT MONJAN - 2020



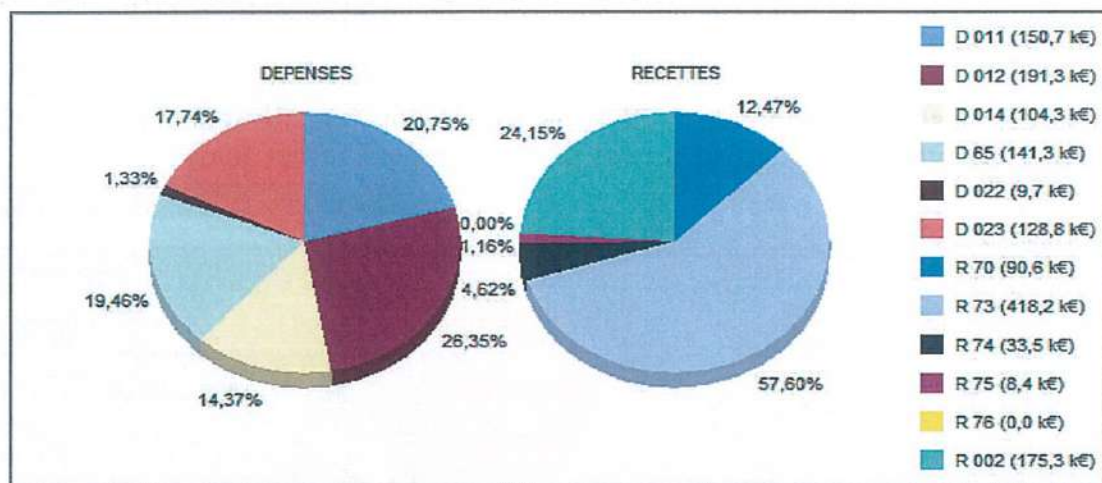
Dépenses d'investissement		
Chapitre	Désignation	Montant
16	Emprunts et dettes assimilés	15 048,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	323 485,70
	TOTAL DEPENSES	338 533,70

Recettes d'investissement		
Chapitre	Désignation	Montant
16	Emprunts et dettes assimilés	106 666,43
001	Excédent d'investissement reporté	148 767,57
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	83 099,70
	TOTAL RECETTES	338 533,70



• **LE BUDGET PREVISIONNEL de la COMMUNE 2020**

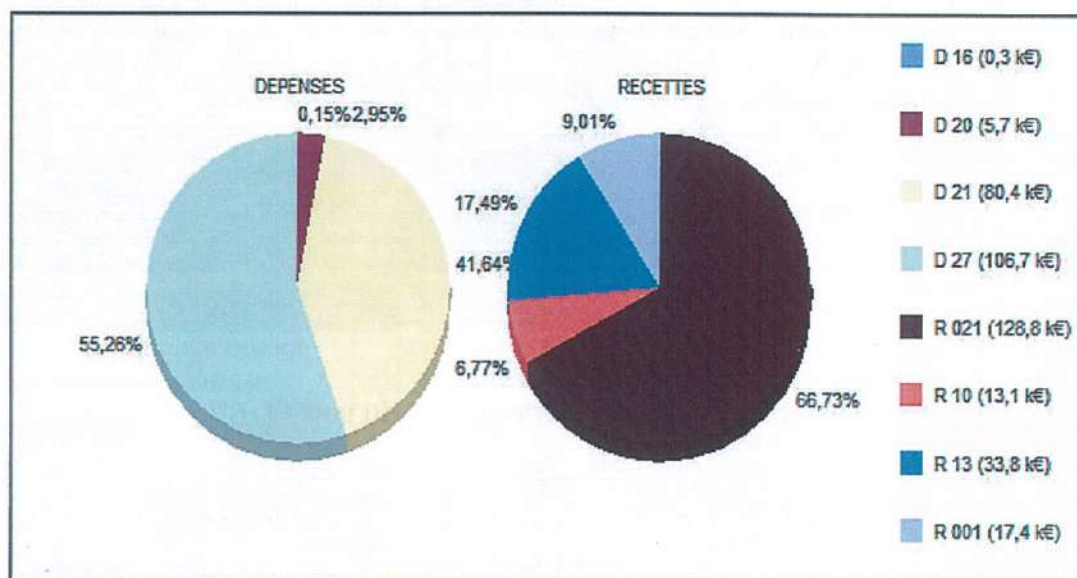
Vue d'ensemble par chapitre de fonctionnement en dépense et recette - COMMUNE DE CAUPENNE ARMAGNAC - 2020



Dépenses de fonctionnement		
Chapitre	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	150 691,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	191 300,00
014	Atténuations de produits	104 303,00
65	Autres charges de gestion courante	141 295,00
022	Dépenses imprévues	9 665,00
023	Virement à la section d'investissement	128 806,00
TOTAL DEPENSES		726 060,00

Recettes de fonctionnement		
Chapitre	Désignation	Montant
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	90 575,37
73	Impôts et taxes	418 189,00
74	Dotations et participations	33 549,00
75	Autres produits de gestion courante	8 429,00
76	Produits financiers	5,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	175 312,63
TOTAL RECETTES		726 060,00

Vue d'ensemble par chapitre d'investissement en dépense et recette - COMMUNE DE CAUPENNE ARMAGNAC - 2020



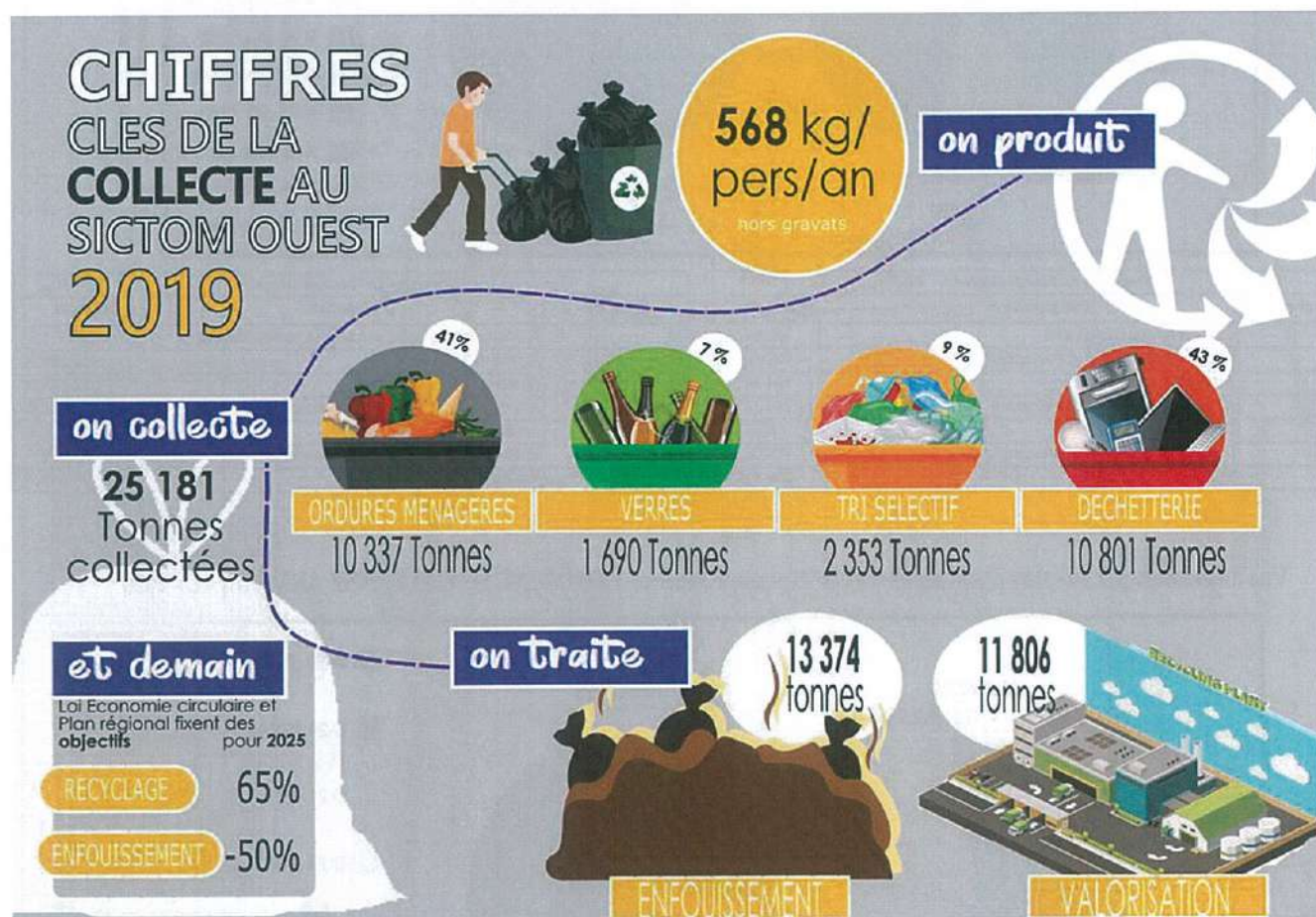
Dépenses d'investissement		
Chapitre	Désignation	Montant
16	Emprunts et dettes assimilés	280,00
20	Immobilisations incorporelles	5 701,15
21	Immobilisations corporelles	80 384,85
27	Autres immobilisations financières	106 667,00
TOTAL DEPENSES		193 033,00

Recettes d'investissement		
Chapitre	Désignation	Montant
021	Virement de la section de fonctionnement	128 806,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	13 061,01
13	Subventions d'investissement reçues	33 769,00
001	Excédent d'investissement reporté	17 396,99
TOTAL RECETTES		193 033,00

• LE SICTOM

Le 8 septembre 2020 a eu lieu la séance d'installation du Comité syndical du SICTOM Ouest, Mr Roger COMBRES a été réélu en qualité de président. Cinq vice-présidents et douze membres du bureau ont à leur tour été élus.

Le 26 octobre 2020, l'assemblée générale du SICTOM s'est réunie pour la présentation du rapport annuel de 2019 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés (RPQS) :



L'ensemble des collectes restent stables.

Les ordures ménagères continuent à diminuer légèrement.

La collecte des emballages recyclables augmente surtout celle du verre (+6%)

En 2019 a été adopté un nouveau plan de prévention et de gestion des déchets en Occitanie, Aujourd'hui, la région porte la compétence «planification de la prévention et de la gestion des déchets». Ce nouveau plan à horizon 2031, adopté en novembre 2019, fixe les orientations en fonction des attentes nationales et européennes.

Tendre vers le Zéro déchet: accélération au niveau réglementaire

Priorité est donnée à la prévention des déchets, l'enfouissement sera à l'avenir très pénalisé.

La LOI AGECE (2020) : loi Anti-Gaspillage et pour l'Economie Circulaire entend accélérer le changement de modèle de production et de consommation afin de limiter les déchets et préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat. Notamment par la suppression des pailles et couverts plastiques jetables, une augmentation de 50% de produits durables dans la restauration collective et de 20% en plus de bio, une obligation de mettre en place un programme de lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration collective et privée.

Le futur centre de tri interdépartemental de Masseube, plus performant, permettra grâce à sa technologie de réduire les refus de tri par un tri plus précis.

PRIORITES NATIONALES

1- J'ÉVITE LE DÉCHETS

2- JE RÉDUIS

3- JE RÉEMPLOIE

4- JE RECYCLE

5- JE VALORISE

6- J'ENFOUIS

et demain

Loi Economie circulaire et
Plan régional fixent des
objectifs pour **2025**

RECYCLAGE 65%

ENFOUISSEMENT -50%

Indicateurs financiers :

En 2019, le budget de fonctionnement s'élève à 4 840 435.48€ en dépenses et 4 726 003.98 € en recettes. Report 2018 : 183610,84€

En 2019, le budget d'investissements s'élève à 322 884.83€ en dépenses et 417 846.05€ en recettes. Report 2019 : 295726,99€

La TEOM (Taxe d'Enlèvement des ordures Ménagères) avait un taux de 12,10%

Les brèves du SICTOM Ouest

sictomouest.blogspot.com

Le CARTON au bon endroit

Les cartons se recyclent mais encore faut-il les déposer au bon endroit. Une différence à faire entre suremballage et cartonnnette d'emballage qui permet de ne pas saturer les bacs jaunes.

DECHETTERIE= Cartons

Les cartons de suremballage
Les cartons marron
Les cartons encombrants



BAC JAUNE = Cartonnettes

Les cartonnettes
Les cartons de pizza
Les boîtes à chaussures



POTS ET BARQUETTES au tri

Dans votre conteneur jaune, tous les emballages se recyclent. Les pots et barquettes font partie de cette grande famille des emballages recyclables.



A retenir

- Le verre se recycle à l'infini. Portez-le dans les colonnes à verre.

- Les masques se jettent dans la poubelle noire.

Votre geste de tri est un grand geste! Merci!

d'autres infos sur
sictomouest.blogspot.com

sictom.ouest@wanadoo.fr

05.62.08.93.84



Plus de tri,
moins de déchets

INFOS du SICTOM OUEST

NOV- DEC 2020

On dit que le tri, c'est compliqué!

FAUX



photo sictom

E=MC2. OK! Ça, c'est compliqué. Mais faire le tri! Suivez simplement ces 3 étapes et le tri vous paraîtra simple comme un jeu d'enfant!

Etape 1 Je me pose la question: "Mon déchet est-il un emballage?"

Si vous répondez oui, c'est au tri! Ça y est, vous savez trier! Barquette de viande? Est-ce qu'elle emballa un produit? OUI! Donc au tri!



Etape 2 Mon emballage est constitué de plusieurs matériaux?

Je les sépare bien avant de les mettre au tri.

Dans une boîte de céréales, je dépose séparément la poche plastique et le carton.

Etape 3 N'imbriquez pas les emballages entre eux et ne les enfermez pas dans des sacs en plastique: les emballages doivent être déposés au vrac dans les bacs afin de ne pas gêner la séparation entre les matériaux dans les centres de tri. Et voilà, c'est qui les champions du tri, maintenant!

Un doute, une question? sictomouest.blogspot.com

Pas d'équipement pour trier? En ville, demandez votre caissette à la déchetterie, à la campagne, demandez vos sacs de pré-collecte à la mairie.

Le tri vous dit merci!

C'est vous, les premiers acteurs du recyclage. Sans votre geste de tri, tout ce qui suit ne pourrait pas exister. Découvrez la boucle du recyclage!



Jeter bien, c'est mieux!



05.62.08.93.84
sictomouest@blogspot.com

Rejoignez-nous!

Inscrivez-vous à la newsletter mensuelle du SICTOM par mail sictom.ouest@wanadoo.fr

- **DEPOTS SAUVAGES**



Un dépôt sauvage de déchets au lieu-dit le Tillet découvert le 14 septembre 2020 (Enquête de gendarmerie en cours)

La Loi N°2020-15 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire a modifié l'article L 541-3 du code de l'environnement pour renforcer les sanctions administratives à l'encontre des dépôts sauvages.

Dès que le producteur ou le détenteur final de déchets est identifié, le maire (art L 5211-9-2 du CGCT) l'avise des faits qui lui sont reprochés ainsi que les sanctions qu'il encourt et, après l'avoir informé de la possibilité de présenter des observations, écrites ou orales, dans un délai de 10 jours, peut lui ordonner le paiement d'une amende au plus égale à 15 000€ et le mettre en demeure d'effectuer les opérations nécessaires au respect de cette réglementation dans un délai déterminé.

Les amendes administratives et l'astreinte journalière imposée en application de l'article L 541-3 sont recouvrées au bénéfice de la commune. Le maire, en sa qualité d'officier de police judiciaire peut également relever les infractions prévues aux articles R 632-1 (contravention de la 2^{ème} classe d'abandon simple de déchets), R635-8 (contravention de la 5^{ème} classe d'abandon de déchets à l'aide d'un véhicule) et R 644-2 (contravention de la 4^{ème} classe d'entrave à la circulation) du code pénal.

Par ailleurs, est puni de 2 ans d'emprisonnement et de 75 000€ d'amende le fait d'abandonner, déposer ou faire déposer des déchets, dans les conditions contraires aux dispositions du code de l'environnement(C env., art L 541-46).

- **TRAVAUX DE REFECTION DU PONT SUR LE CHEMIN RURAL DE LAPEDE .**

En janvier 2019, suite à de fortes pluies, le pont du ruisseau de Lapède avait cédé.

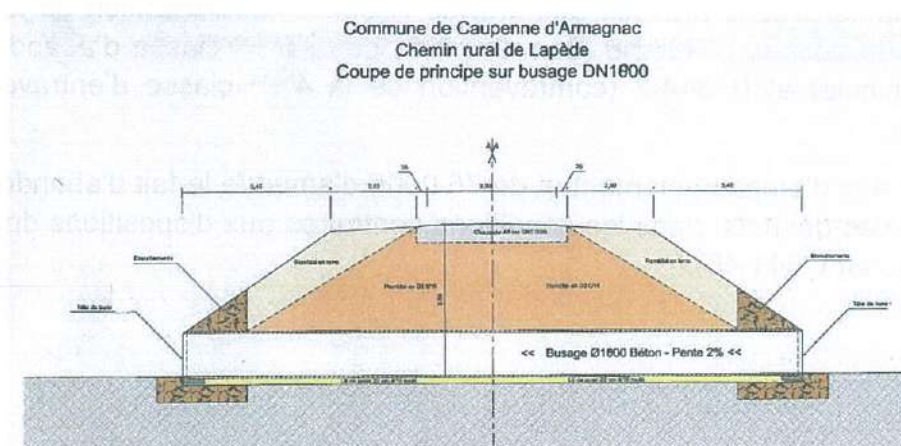


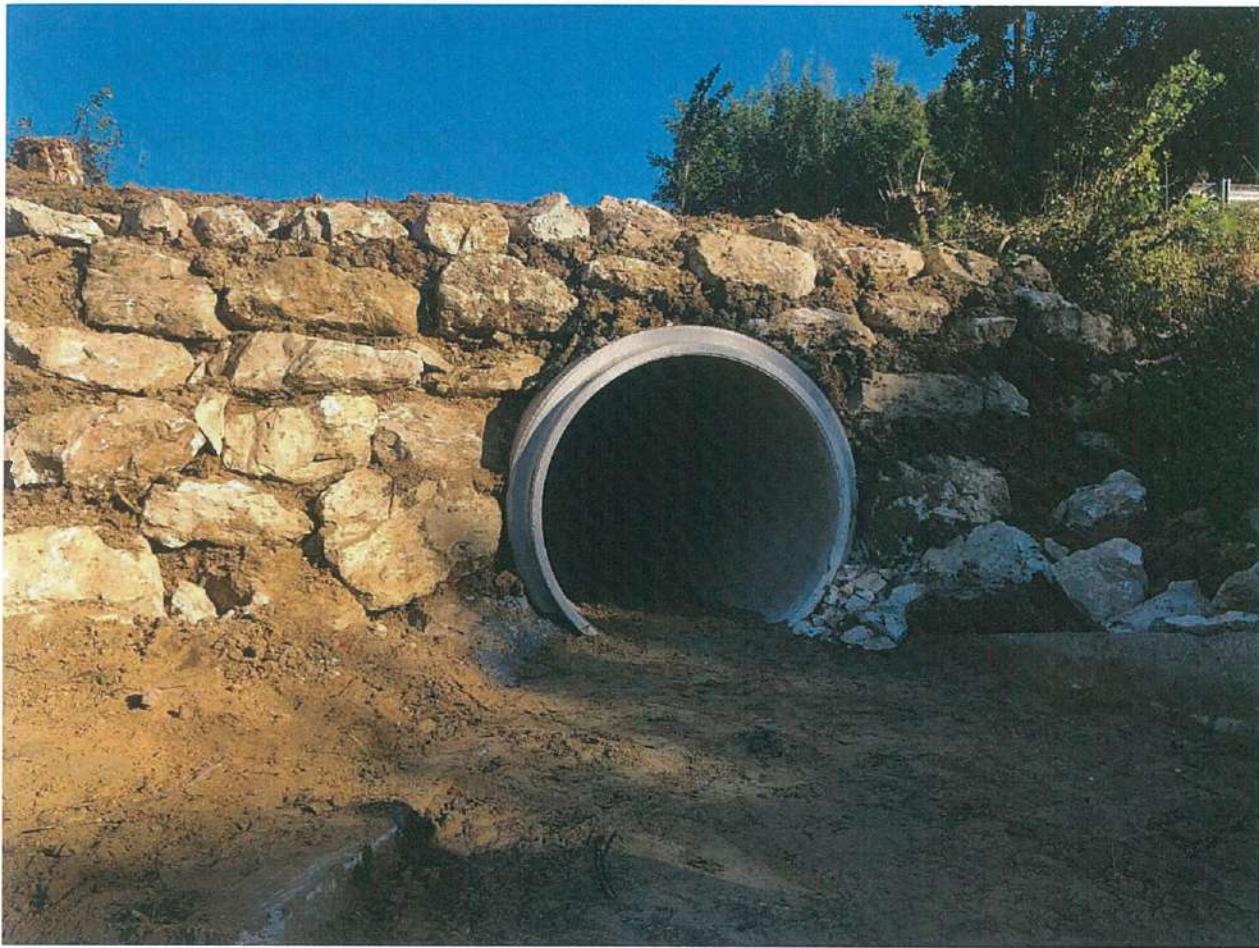
Après l'attente des formalités et des décisions administratives, les travaux devaient débuter fin octobre 2019 mais la météo en décidait autrement.

En effet, de nouvelles pluies abondantes sont tombées le 30 octobre 2019 sur plusieurs jours, rendant le chantier inaccessible et obligeant le report des travaux à fin août 2020, afin de laisser l'irrigation possible et espérant que le niveau du lac soit assez bas d'ici là.

Les travaux ont donc bien eu lieu à compter du 31 août pour une durée d'une semaine par l'entreprise COLAS.

Ils ont consisté à poser avec une grue, à 3,50 m de profondeur, sur un lit de pose granulaire, six tuyaux en béton armé de diamètre 1800, avec à chaque extrémité un enrochement.





Afin de sécuriser cette zone, la commune envisage de remplacer les glissières de sécurité existantes et n'assurant plus leur fonction, par une glissière mixte métal / bois sur une longueur de 88ml, uniquement du côté grand rayon du virage.



- **BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE**

Le permis de conduire constitue aujourd'hui un atout incontestable pour l'emploi ou la formation des jeunes ; son obtention contribue, en outre, à la lutte contre l'insécurité routière, qui constitue la première cause de mortalité des jeunes de moins de 25 ans (de nombreux jeunes conduisent à ce jour sans permis). Néanmoins, elle nécessite des moyens financiers qui ne sont pas à la portée de toutes les familles. Pour favoriser l'accès des jeunes au permis de conduire, la commune de Caupenne d'Armagnac a décidé de mettre en place le dispositif de la « bourse au permis de conduire ».

- La participation de la commune s'élève à un forfait de 500 €.

Quatre jeunes ont effectué des travaux d'intérêt général sur la commune pour bénéficier de cette bourse. Les premières qui ont pu en bénéficier après l'obtention de leur permis sont : Colleen BOCKSTAEL et Margot PESQUIDOUS.

Les prochains sur la liste sont : Juliette DUCOM et Grégoire DESPOUYS.



- **LE PLAN LOCAL D'URBANISME**

Dans sa séance du 27 novembre 2020 le conseil municipal a décidé de prescrire l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire communal conformément aux articles L 153-8 et suivants et R 153-1 et suivant du code de l'urbanisme afin d'assurer et favoriser un développement qualitatif et convivial, de respecter et valoriser le cadre de vie des Caupennois, préserver et mettre en valeur les espaces agricoles et naturels et développer le secteur économique local.

Cette délibération est affichée en mairie pendant un mois ou elle peut être consultée.

• **LES CIMETIERES**

Dans le cadre de la gestion de nos cimetières, le conseil municipal a décidé après étude par la commission, de faire réaliser un état des lieux complet des concessions ainsi qu'un inventaire terrain pour les trois cimetières de notre commune,

Ces travaux vont être confiés à la société ELABOR, spécialisée dans le domaine du funéraire auprès des collectivités locales,

Ils se dérouleront en plusieurs étapes, notamment par :

- Un inventaire terrain (Plans, Registres réglementaires, Étude des inhumés)
- Une étude des concessionnaires (Analyse et rapprochement des actes de concession avec une intervention aux archives départementales),
- La création de plans informatiques ainsi qu'un registre complet numérique de toutes les concessions,

A l'issue de ces travaux, la commune aura à disposition les outils indispensables pour une gestion saine de nos cimetières et pourra apprécier au mieux les démarches éventuelles à mettre en œuvre (Régularisation, Reprise de concessions),



- **LE RECENSEMENT INSEE**

Dans le contexte d'épidémie de Covid-19 que nous connaissons **l'Insee a décidé, à titre exceptionnel, de reporter l'enquête annuelle de recensement prévue en 2021 à 2022.**

Les conditions ne sont en effet pas réunies pour réussir une collecte de qualité. La collecte sur le terrain de l'enquête de recensement entraîne de nombreux déplacements et contacts avec les habitants ; même si ceux-ci sont courts et limités, ils sont difficilement compatibles avec la situation sanitaire, quelle que soit son évolution d'ici à fin janvier 2021.

L'Insee continuera à calculer et publier une actualisation annuelle de la population légale de chaque commune. Chaque année, ces actualisations sont calculées à partir d'une combinaison de plusieurs sources (enquête terrain complétée de sources administratives dans les communes de moins de 10 000 habitants. A titre exceptionnel, ces méthodes seront légèrement adaptées : les travaux méthodologiques déjà réalisés montrent une bonne qualité des résultats produits. Cette solution ne peut toutefois pas être répétée plusieurs années de suite.

Malgré tous les efforts déjà déployés, par le coordonnateur Armand VOYER la décision prise est toutefois la plus raisonnable dans le contexte actuel. Nous formons le vœu que les mois qui viennent soient plus propices pour préparer l'Enquête Annuelle de Recensement en 2022 dans de meilleures conditions.

- **L'ELECTION DES AGENTS CNRACL**

RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CAISSE NATIONALE DE RETRAITES DES AGENTS DES COLLECTIVITES LOCALES

La liste électorale est affichée en mairie. Les électeurs retraités de la CNRACL peuvent ainsi vérifier leur inscription.

En cas d'anomalie constatée sur cette liste les électeurs peuvent

- Consulter le site www.cnrACL.retraites.fr rubrique « nous connaître » sous rubrique « Elections »
- Téléphoner au 05 57 57 91 22 (du lundi au vendredi de 9h00 à 17h30)

- **LE RECENSEMENT, SERVICE NATIONAL.**

Tout jeune, dès 16 ans doit se faire recenser à la mairie pour être convoqué à la journée défense et citoyenneté.

Une attestation sera délivrée lors de l'inscription qui permettra de s'inscrire à un examen (BEP, CAP, BAC)

- **ETAT CIVIL 2020**

Naissances

- BEZIAT Anna, Mado, Lili
- GUILLAUME-CAZADIS Alix, Jeanine, Véronique
- PANTAIN Robin, Louis, Gino
- POSER Gabin

Mariages

- DUCOM Anaïs et Huet Hippolyte
- COURREGES Edelweiss et Lapeyrigne Vincent

Décès

- MONGUILHEM Claude, Jeanine, Raymonde
- MAUMEN Vincienne
- DASILVA Daniel
- GUICHEBAROU Pierre
- SARRADE Marie Rose
- CARPE Jean

- **REPAS DU 30 AOUT 2020**

Au vu des circonstances, la fête n'a pas pu se tenir. La municipalité a tout de même organisé un repas afin de rassembler les Caupennois. Une centaine de personnes s'est retrouvée dans la bonne humeur autour d'une paella en respectant les gestes barrières.

Pour les résidents de plus de 65 ans, qui n'ont pu être présents, une distribution a été mise en place.



- **LE CONSEIL MUNICIPAL A LA DECOUVERTE DE LA FORET CAUPENNOISE**

Le 17 octobre, la matinée est très fraîche, départ de la troupe pour une marche de 8 km sur les sentiers de la forêt.



Aux Aluquettes : une souille au pied d'un pin à l'écorce usée qui sert de frottoir aux sangliers.



Dans les sous-bois humides, les Osmondes royales, fougères majestueuses par leur taille, jusqu'à 2m, sont une espèce protégée.



Sur les berges du Midour, notre guide, Monsieur Le Maire, nous explique les parcours de la rivière.

La Vie Associative

- **LE FOYER RURAL**



LE FOYER RURAL



A l'issue de l'assemblée générale du 25 janvier 2020, quelques petits changements sont intervenus dans la composition du bureau : Romain Monge est le nouveau Président, Catherine Pesquidous est vice-présidente, Chantal Dieuzeide est secrétaire et Carole Aurenas reste trésorière.

En raison de la pandémie, toutes nos manifestations prévues en 2020 ont été annulées : les concours de quilles, la soirée grillades et le vide-greniers ; les séances de gymnastique sont également à l'arrêt.

En octobre, nous avons commencé à ouvrir la salle des associations les dimanches matins, jours de marché mais notre initiative a été stoppée suite aux mesures gouvernementales. Dès que les restrictions seront levées nous reprendrons nos permanences de 8h à 13h pour vous permettre de passer un moment de convivialité autour d'un café, d'un chocolat, d'un thé ou autres, tout en respectant un protocole sanitaire qui sera mis à jour régulièrement.

Vous pouvez également en profiter pour déposer les bouchons en plastique et les bouchons en liège.

Dès qu'il sera possible, les séances de gymnastique d'entretien reprendront les mardis et jeudis de 19h à 20h.

La date de notre assemblée générale en 2021, n'est pas encore déterminée.

Nos manifestations prévues en 2021 :

Samedi 26 Juin : Soirée Grillades

Dimanche 12 Septembre : Vide-greniers

Les dimanches de marché : Permanence de 8h à 13h

A ce jour, nous ne savons pas comment se dérouleront les concours de quilles.

Nous espérons pouvoir reprendre nos manifestations assez rapidement et vous retrouver tous, en excellente santé et continuer de partager de bons moments.

Récupération des bouchons :

Les bouchons ACCEPTÉS sont :

les bouchons en plastique de boissons(eau, lait, soda, jus de fruits, compotes...)

Les bouchons REFUSÉS sont :

tous les bouchons qui ne proviennent pas de bouteilles de boissons ou ne sont pas en plastique (bouchons de produits chimiques, produits ménagers, produits de cosmétiques et d'hygiène, médicaments, « faux liège », couvercles, boîtes...)



Ne jetez plus vos bouchons de liège, ils sont utiles pour la recherche contre le cancer



- **LE COMITE DES FETES**

L'assemblée générale du comité des fêtes s'est tenue le 7 mars 2020 devant une belle assemblée de Caupennois.

Le président a présenté le bilan moral où, durant les activités, les Caupennois se sont rendus en nombre.

La trésorière a présenté un bilan financier positif avec 20969€ de dépenses et 24898€ de recettes.

Suite à l'interdiction d'utilisation des plastiques à usage unique, le comité des fêtes prévoit l'achat de verres éco responsable en partenariat avec des comités des fêtes voisins.

De plus, le comité avait envisagé d'inviter à une journée aux fêtes de Vic Fezensac tous les bénévoles qui ont participé au succès des fêtes 2019.

Malheureusement les festivités 2020 n'ont pu avoir lieu et tous ces projets seront reportés. Nous espérons vous retrouver pour les fêtes 2021.



- **LE REVEIL CAUPENNOIS**



Le Réveil Caupennois de nouveau en sommeil !

Depuis notre Assemblée Générale du 25 janvier 2020, nous ne nous sommes pas rencontrés très souvent. Le Covid est arrivé et toutes nos manifestations prévues ont dû être annulées.



Le 17 Mars, c'est le 1^{er} confinement. Nous avons arrêté nos après-midi « passe temps ». Un repas était prévu en Juillet, avant les congés d'été, il n'a pas pu se faire. Notre sortie annuelle a également été annulée.



En septembre, nous avons pu reprendre nos après-midi jeux avec toutes les précautions nécessaires pour faire face au Covid-19 toujours présent. C'était un pur bonheur d'entendre les adhérents échanger et rire ... Quel plaisir de se retrouver !

Mais depuis le 31 octobre, les activités ont dû cesser de nouveau. Le Réveil Caupennois (comme les autres associations !) est de nouveau en sommeil. Un repas de fin d'année était prévu le 17 décembre. Pourra-t-il se faire ? J'en doute !

Ces périodes de confinement, et plus particulièrement celle-ci, sont difficiles à vivre pour tout le monde mais plus particulièrement pour les personnes âgées, seules et isolées.

Contre ce virus, protégeons-nous, nous protégerons les autres et espérons qu'en 2021, cette année 2020 ne sera plus qu'un mauvais souvenir.

Prenez soin de vous et j'ose à peine vous murmurer « Bonnes fêtes de fin d'année » qui, je l'espère, pourront se faire en famille ou avec les amis.

- **LES PAPILLONS JAUNES**

Année 2020.

Janvier 2020, apéritif pour les vœux du maire.



Thèmes choisis :

Cuisine et plats des régions de France.

Succès garanti et beaucoup de monde. Animation avec Yvon et Luc, avec Théo découverte du langage sifflé...

Février :

Assemblée générale.

Mars :

Atelier verrines et Eco vannerie...

Puis tout s'arrête....

Juin :

Sortie culturelle, site de Tonnetau...

Septembre :

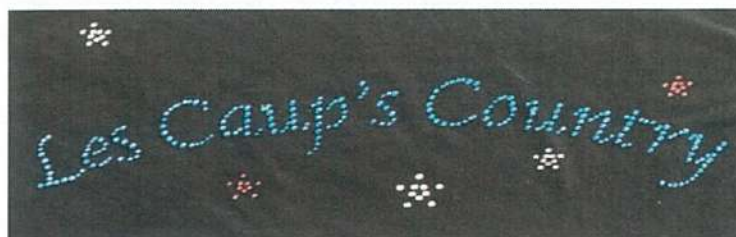
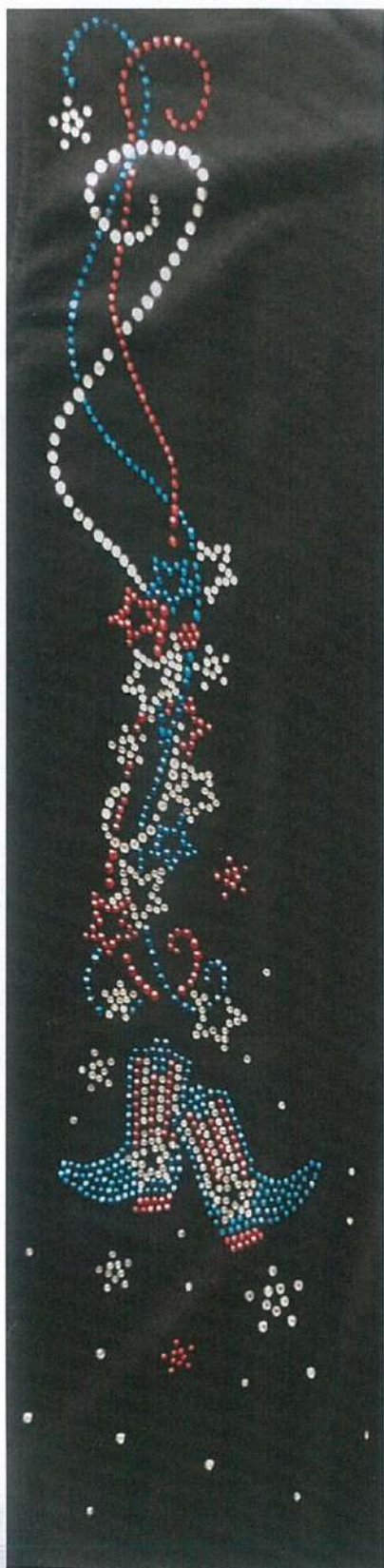
Atelier "macramé "

Octobre :

Poterie : terre mêlées.
Et tout s'arrête.....



• LES CAUP'S COUNTRY



Bonjour à vous tous, voici quelques petits potins du club des Caup's Country.

Par ces temps un peu compliqués, nos activités ont été écourtées, hélas. Nous avons repris mi-septembre mais nous avons dû nous arrêter fin octobre et sommes dans l'attente de reprise.

Je voudrais aussi vous faire part d'un changement du bureau. Depuis le début de la création du club, Brigitte Mazars en était la présidente. Courant 2019, elle a souhaité laisser sa place. Après un vote des membres présents lors d'une assemblée générale, c'est donc moi, Corinne Bertozzi, qui ai pris la présidence.

Je dois souligner que Brigitte ainsi que Marie-Claire Baul et Véronique Lespes sont à l'origine de la création du club. Brigitte, avec leur aide, a fait un travail formidable et j'ose espérer être à la hauteur.

De septembre 2019 à juin 2020, nous avons fait le repas du club en novembre, la soirée de Noël en décembre et le 9 février 2020 notre bal annuel au foyer de Caupenne. Mi-mars, les cours ont été arrêtés cause confinement et ils n'ont malheureusement pas pu reprendre jusqu'à fin juin. Nous avons fait l'assemblée générale fin août pour annoncer l'arrêt du club étant donné la démission de Marie-Claire et Véronique, nos 2 animatrices, qui voulaient céder leur place et que personne du club ne s'est manifesté pour les remplacer. Puis une solution a été trouvée avec Mirande qui nous envoie une animatrice chaque mercredi. Merci à eux et à Cathy pour ce dévouement, ce qui permet aux Caup's Country de continuer leur aventure.

Les fois où Cathy ne peut venir, Marie-Claire et Véronique assurent les cours avec gentillesse.

Nous sommes tous très impatients de revenir taper les talons dans le très beau foyer de Caupenne, magnifiquement rénové.

- **LA SOCIETE DE CHASSE**

La société de chasse de Caupenne d' Armagnac informe les Caupennois qu'à partir du 1^{er} janvier 2021 ils peuvent commander de la venaison de chevreuil auprès de :

- Brethes Jean Pierre 06 32 84 42 64
- Bidot Michel 06 76 23 49 61
- Lefaix Christian 06 31 81 36 27



Un lieu, Une histoire

- **Le DOMAINE DE MISELLE**



La famille CHEVALLIER (Georges, Odile, Julien et Nicolas) cherche une propriété avec des prairies pour ses poulinières et en 1998, ils viennent visiter le domaine de Miselle qui a des prairies et aussi de la vigne. Ils tombent amoureux de cet endroit qui a tout l'espace nécessaire pour leurs chevaux et en prime de la vigne qui pour eux représente l'inconnu. Le couple s'installe avec ses deux fils sur le domaine.

Le domaine est partagé en deux entreprises :

- Une partie viticulture gérée par Julien
- Une autre partie équine gérée par Nicolas.

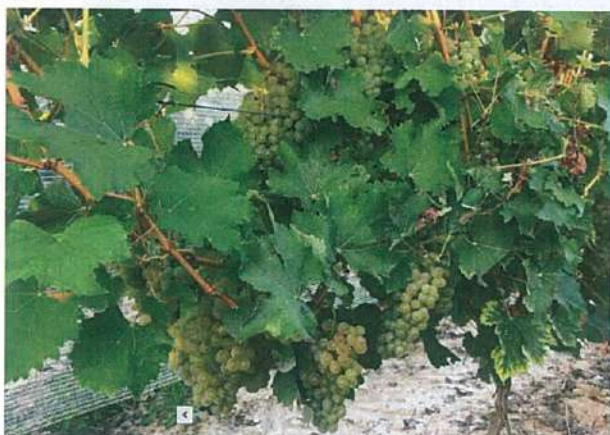
Nous reviendrons sur chacun des domaines en expliquant les métiers de chacun et leur attachement à ce terroir.

Mais avant tout un peu d'histoire :

Le Domaine de Miselle fait partie des domaines qui semblent avoir été bâtis pour durer des siècles et qui ont construit lentement leur vignoble avec patience et beaucoup de passion. Propriété du XVIIIe, le Domaine est, depuis longtemps déjà, voué à la viticulture, des Armagnacs y étant produits dès le XIXe.

Après plusieurs propriétaires successifs, en 1974, le Domaine de Miselle est acquis par Luis Ocaña, vainqueur du Tour de France 1973. Sous son impulsion, l'exploitation se restructure et se diversifie avec la production de vins de pays des Côtes de Gascogne. Le Domaine retrouve alors ses lettres de noblesse mais, en 1994, la disparition de l'ancien champion cycliste espagnol stoppe net l'élan donné à la propriété.

En 1998, la famille Chevallier, originaire du Nord de la France, prend le parti de faire revivre ce domaine viticole typiquement gascon. Petit à petit les vieilles vignes sont arrachées et replantées, cette restructuration prendra 20 ans.

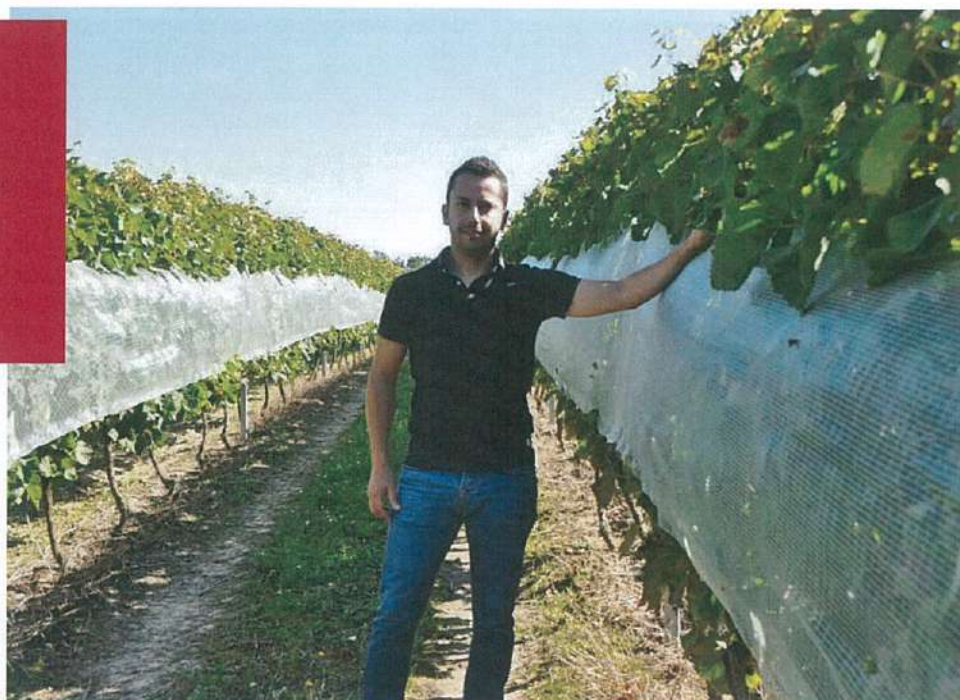


Du petit Manseng en premier et des rouges puis du Colombard avec des nouvelles normes et un écartement plus petit.



Un chai de vinification moderne est ainsi inauguré et les premières bouteilles de vin de pays des Côtes de Gascogne au nom du Domaine de Miselle sont commercialisées.





C'est Julien (Ingénieur Agronome) qui s'occupe de la partie viticulture. Pendant son cursus, il a pu se spécialiser dans le secteur vinicole en allant à l'ESA d'Angers, et par des stages à l'étranger (Californie) et en France, dans le Bordelais notamment. Après quelques années à l'étranger et avec le projet de développer le domaine de Miselle, il est revenu s'installer en 2009. Il est maître de chai et œnologue.

Il gère un vignoble de 30 ha de vignes.

Aujourd'hui, le Domaine de Miselle, entièrement familial, poursuit son projet d'élaborer, dans le respect de l'environnement, des vins de Gascogne qui sont l'expression du terroir où ils sont nés.



Un autre volet du domaine celui de naisseur et éleveur de trotteur français (TF).



Ici on retrouve Nicolas.

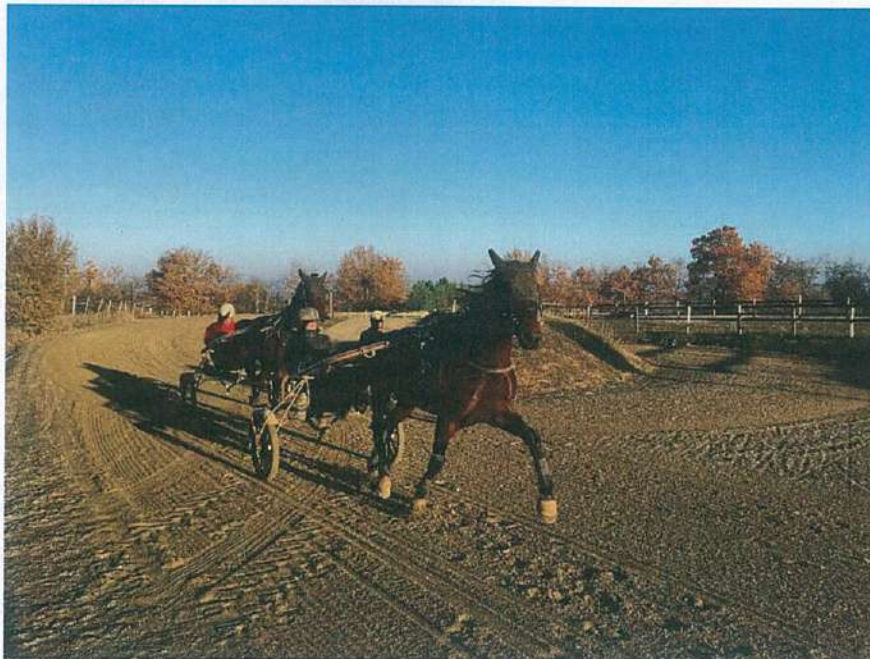


L'élevage se fait sur 20 ha de prairies qui sont consacrées aux chevaux.

Avec 8 poulinières qui donnent un poulain par an, ensuite elles repartent à la saillie.
Le poulain est sevré au bout de 6 mois (Naissance en Avril/Sevrage en Novembre). Lorsqu'ils sont sevrés, on les manipule afin de les habituer, ils vont aux prés et rentrent tous les soirs.



Après vient le débouillage vers un an et demi.
Puis vient la période de la qualification vers 2 ans (temps sur la distance).



Ensuite, ils peuvent courir. On les inscrit par rapport à leur âge et à leurs gains.

Tous les produits qui naissent sur le domaine sont soit :

- Vendu à 2 ans pas débourré
- Exploité sur place
- Loué à un entraîneur.

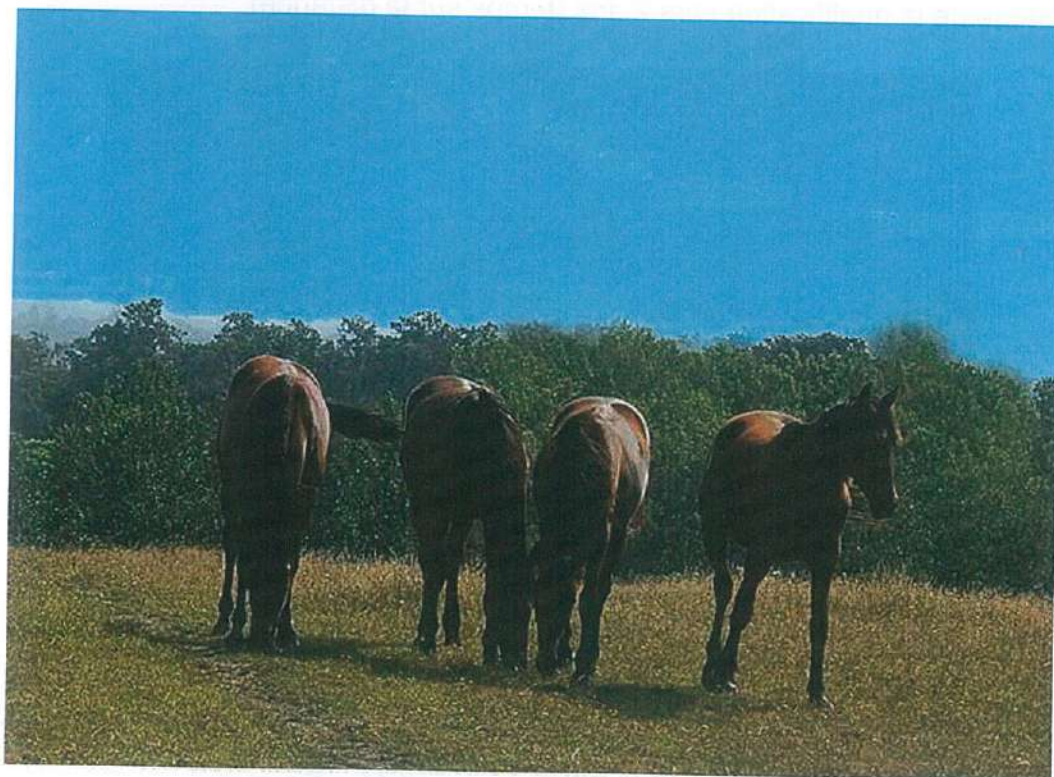
Pour les femelles, on les garde pour poulinière.

Chaque cheval a un nom (une lettre par année, cette année K).



Aucun de ces chevaux ne va en boucherie.

Il fait bon vivre au Domaine de Miselle



==

Espace détente

UN CONTE DE NOEL DE BERNARD VOYER

CONTE POUR ENFANTS,

Imaginé et écrit par Grand-Père
Bernard VOYER, et à l'intention
de tous les Petits Caupennois
et toutes les Petites Caupennoises.



ENTRONS EN RONDE: DANSONS AVEC GASTON.



Il était une fois un Petit Garçon qui
s'appelait GASTON et qui habitait à SION.
Il était tout blond, avec de grands yeux
marrons tout ronds, un poil au menton,
et deux poils sur le front.
C'était vraiment un Bon Petit Garçon!..

Son Copain s'appelait LÉON.
Les Copines s'appelaient MARION et MANON.



Le Chaton de GASTON s'appelait RON-RON.
Le Chien de LÉON s'appelait BONFELON.

Des fois, le TONTON de GASTON les emmène
au Restaurant « Chez le GRILLON. »
Ils se régalaient de melon, de thon, de
jambon, de saucisson, de poissons au
citron (goujon, gardon, brocheton,
saumon, carpillon), de mouton, de
manchons de canetons, de mousserons.

Le repas terminé, ils sucent
des bonbons et des glaçons.



A)

● La Copine de TONTON GASTON
Travaille dans l'aviation,
Et s'appelle SUZON.
C'est elle qui règle l'addition
Chez le "GRILLON".



● GASTON joue du violon,
LÉON de l'accordéon,
MARION du clairon,
MANON de la trompette.



● L'autre jour, le Patron du "GRILLON"
leur a dit :
"Coupez un peu le son,
Linon, je vais vous mettre un soufflon
Ou un renflon!.."

● Après le restaurant, ils vont au lac
de CAZAUBON, montent sur le ponton,
et font des plongeurs comme les hérons
au long bec et au long cou.



● En revenant, ils ont aperçu
UN HÉRISSON POLISSON
Qui traversait le pont du Meidour,
UN DINDON FANFARON
Qui tournait en rond sur un rond-point,
UN PAPILLON MACHAON
Qui suçait des macarons,



B/

UN COCHON SALVAGEON

Avec sa queue en tire-bouchon,

UN TAURILLON POLTRON

Pas plus fort qu'un ânon,
Qui avait même peur d'un hanneton.



Ils ont aussi croisé les Pompiers de
NOGARO et de CAZAUBON qui faisaient
PIN-PON, PIN-PON !..

Et après, ils sont rentrés à la MAISON.
Ils ont joué au ballon, au badminton,
Et se sont reposés sur le gazon.

Puis GASTON a crié :

LÉON, MARION, MANON, TONTON,

SUZON, RON-RON, RONFLON,

Tous en rond !

Dansons et Rions !..



Quelle belle saison

Chez tous les Compagnons

De GASTON !..

ET RON ET RON

PETITS PATAPONS...



Bernard VOYER

(25. Décembre 2020)

Joyeux Noël !.. C)

Bonnes fêtes de fin d'année
et ... Joyeux Noël !



MAIRIE

Le Village
32110 Caupenne-d'Armagnac

Horaires d'ouverture

Du Lundi au Mardi : de 14h00 à 18h00

Le Mercredi : de 14h00 à 16h00

Du Jeudi au Vendredi : de 14h00 à 18h00

Contacts

Téléphone : +33 5 62 09 02 81

Télécopie : +33 5 62 69 08 54

Courriel : mairie.caupenne-armagnac@wanadoo.fr

Site : <http://www.caupenedarmagnac.fr>



Élaboration par le conseil municipal